

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 26/10/2023

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET L'ASSOCIATION « PETITES CITÉS DE CARACTÈRE DE BRETAGNE »

L'association « Petites Cités de Caractère de Bretagne », née en 1975, à l'initiative de Jean-Bernard VIGHETTI, regroupe aujourd'hui 31 communes labellisées qui se distinguent par le caractère remarquable de leur patrimoine. Ses adhérents s'engagent à mener une politique active en faveur de l'entretien, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine public et privé sur leur territoire.

Les missions de l'association visent à permettre :

- à chaque commune adhérente de concilier la gestion durable de leurs atouts patrimoniaux avec un projet de société ancré dans le XXI^{ème} siècle ;
- aux habitants comme aux visiteurs d'appréhender l'esprit des lieux et de faire l'expérience et la découverte du site dans toutes ses spécificités, tout en se sentant bien accueillis ;
- aux mêmes communes de faire de leurs patrimoines un levier d'un développement local durable, facteur d'attractivité et de dynamique territoriale dans une gouvernance partagée.

Déjà mobilisés sur des objectifs convergents et partenaires de longue date, l'État (DRAC Bretagne) et l'association « Petites Cités de Caractère de Bretagne » formalisent et renforcent par la convention signée ce 27 octobre 2023 les relations qui les lient tout en expérimentant de nouvelles démarches sur la période 2024-2027.

La convention permet sur cette période de :

- consolider les actions menées par « Petites cités de Caractère de Bretagne » dans l'appui qu'elle apporte notamment pour la reconnaissance des sites patrimoniaux remarquables et pour son travail avec les écoles au titre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- fixer de nouvelles modalités de travail conjointes en expérimentant notamment la mise en place de vacations d'architectes conseil. Ces vacations permettront de mieux accompagner les propriétaires privés et les communes dans leurs projets en préservant la qualité architecturale et en respectant les réglementations relatives aux protections ;
- mieux identifier les acteurs et outils qui permettront de mener une politique d'éducation artistique et culturelle plus opérationnelle dans les champs patrimoniaux. Dans cette perspective l'association « Petites Cités de Caractère de Bretagne » pilotera, en lien avec les différents réseaux du secteur patrimonial, une étude sur les patrimoines (musées, patrimoine matériel et immatériel, savoir-faire des artisans, architecture...) et l'éducation artistique et culturelle.

Le soutien financier apporté par l'État au titre de la première année de la convention sera de 100 000€.